



MOTION de l'UNIVERSITÉ de FRANCHE-COMTE

REUNIT en CONSEIL d'ADMINISTRATION, le 11 Décembre 2018

Le Premier Ministre vient d'annoncer l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires de 170€ à 2770€/an en licence et, respectivement, de 243€ et 380€ à 3770€ en master/doctorat, déclaration paradoxalement annoncée sous la bannière « Bienvenue en France ».

La Constitution de 1958 dispose que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

Pour le président de l'Université de Franche-Comté et l'ensemble de sa communauté universitaire, l'Université française doit être ouverte et accessible à tous.

Il est paradoxal que cette décision s'inscrive dans la stratégie internationale de la France, 4^{ème} destination d'accueil dans le monde et premier pays d'accueil d'étudiants non anglophones d'autant qu'elle a déjà perdu une partie de son attractivité.

Cette mesure discriminatoire est un obstacle majeur à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Cette augmentation est une mesure de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par l'Université.

En outre, le Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté exprime toute sa solidarité aux étudiantes et étudiants étrangers que notre établissement accueille aujourd'hui ou souhaite accueillir à l'avenir ;

Le Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté réunit en conseil plénier le 11 décembre 2018 demande au gouvernement de renoncer à cette mesure pour maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche digne de son nom.

